

Si jamais il pleut le jour de votre partie voici ce qui arrive si une partie est annulée.

1) Règle générale, la Ville avise notre responsable des terrains avant 16h de la fermeture des terrains pour cause de pluie ou de terrain inondé et par la suite celle-ci avise par téléphone dès que possible les entraîneurs-chefs des équipes qui reçoivent.

2) Dans le cas des équipes maison les entraîneurs-chefs des 2 équipes seront avisés. Il est ensuite la responsabilité de l'entraîneur-chef d'aviser ses joueurs le plus rapidement possible.

3) Dans le cas d'une équipe LBAVR qui reçoit une équipe de l'extérieur, l'entraîneur-chef local est avisé et ensuite c'est la responsabilité de l'entraîneur-chef local d'aviser l'entraîneur de l'équipe visiteuse.

4) Dans le cas d'une pluie soudaine entre 16h et l'heure de votre match, c'est aux 2 entraîneurs à décider de jouer ou non d'un commun accord. S'ils décident de remettre le match vous devez aviser au plus tôt notre responsable des terrains.

Dans tous les cas, il est de la responsabilité de l'entraîneur de me contacter pour voir à la remise du match en accord avec l'autre équipe et les terrains disponibles.

Le courriel est le meilleur moyen de me joindre puisque ca me donne le temps de vérifier les disponibilités avant de vous donner une réponse. Merci,

Annie Lebègue, présidente de l'ABA et responsables des horaires et terrains
annielebegue@videotron.ca